



Le 2 mars 2017

Le secrétaire départemental,

Aux maires du département de la Mayenne

SNUDI-FO 53

Union  
Départementale des  
syndicats **FORCE**  
**OUVRIERE** de la  
Mayenne

10 rue du Dr. Ferron  
BP 1037  
53010, Laval Cedex

Tél. : 02.43.53.42.26

@ : [contact@snudifo-53.fr](mailto:contact@snudifo-53.fr)

Objet : convention ruralité

Référence : courrier en date du 14 janvier 2017 de M. Dilis, président de l'AMF53,

Monsieur le Maire, Madame le Maire,

Vous avez reçu un exemplaire de la « convention pour la réussite des élèves et pour une évolution de l'offre scolaire dans le département de la Mayenne ».

Il nous apparaît important de soumettre à votre réflexion les éléments et questions suivants :

- Dans son préambule, la convention souligne « l'excellence des résultats aux examens de notre département » et les heureux résultats de « la politique d'inclusion des élèves en situation de handicap ». Dans ces conditions, y a-t-il urgence de modifier l'offre (sic) scolaire en Mayenne ?
- M. le Président de l'AMF53, dans son courrier d'accompagnement en date du 17 janvier 2017, vous demandait une réponse pour le 14 février. Sa demande était assortie d'une clause de « tacite approbation » en cas de non réponse. Un délai aussi court n'est-il pas préjudiciable à une étude sereine en conseil municipal de propositions lourdes de conséquences ?

En effet, selon nous, derrière les bonnes intentions affichées et les précautions oratoires, c'est une modification radicale de l'architecture du service public d'enseignement en milieu rural qui est recherché. Sous le couvert d'une offre de concertation, l'administration de l'Education Nationale souhaite la fusion d'écoles rurales autour du « bassin de recrutement » du collège de secteur. Le but recherché n'est pas un meilleur fonctionnement des écoles puisque, de l'aveu même des rédacteurs du texte, les résultats sont excellents. Il s'agit beaucoup plus prosaïquement de récupérer des postes. La logique comptable de l'administration n'obéit pas aux règles de l'arithmétique ordinaire. Lorsque les écoles seront fusionnées, 3+2+3 ne feront pas 8 postes mais 7 ou 6, les besoins étant étudiés en fonction du nombre d'élèves du « bassin ».

Il ne faut pas être grand clerc pour deviner qui fera les frais d'une telle « modification de l'offre scolaire » : les communes qui verront leurs écoles disparaître, les parents qui



---

**SNUDI-FO 53**

Union  
Départementale des  
syndicats **FORCE**  
**OUVRIERE** de la  
Mayenne

10 rue du Dr. Ferron  
BP 1037  
53010, Laval Cedex

---

Tél. : 02.43.53.42.26

@ : [contact@snudifo-53.fr](mailto:contact@snudifo-53.fr)

---

seront privés d'un service public proche de leur domicile, les élèves qui subiront un temps de transport allongé.

Une telle « évolution » ne peut recueillir l'approbation des républicains attachés au service public de proximité. La menace est réelle : nous tenions à vous alerter.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, Madame le Maire, l'expression de nos salutations laïques et républicaines.

Stève Gaudin, pour le bureau départemental

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Stève Gaudin', written over a small red starburst graphic.